

VI. i. 7.

(22421)

193619

Chevaliers bienfaisants  
de la cité sainte.

Créé au convent de Lyon (1778.)  
par le fr. Bept. ab. (romo. Broc. 81.)

Noviciat  
des Couvres de S. C.

Catalogue de Mm. Lehouge no. 211. - pages 23. ↗

Catal. M. 218  
193. C. 19.

Maurerische  
**Bücher - Sammlung**  
von  
**GEORG KLOSS.**

---

*Manuscript*  
VI-930  
N<sup>o</sup> des Catalogs ~~XXV~~ ~~188~~  
Stiller N<sup>o</sup> VI.C.7.

---

*Instruction préliminaire*

*Du Noviciat*

---

*Des Couvresous. O.*

---

# Formule de l'engagement.

## Preliminaire

Des Loges de l'Ordre du S. O. i. que chaque Aspirant  
Doit signer, au presence du Maitre des Cerimonies,  
Avant la Reception

---

Moi soussigné reconnaissant avoir demandé  
librement et volontairement mon admission dans l'O. i.  
l'initiation, voilé sous les symboles et allégorie de  
la franc-macconnerie, je jure et promets devant  
l'Être suprême,

1.° une obissance entiere aux Statuts et regles  
de l'O. i. et à ceux qui sont chargés de leur execution,  
sauf ce que je dois à mon souverain, à ma religion,  
à ma patrie et à mon état civil

2.° d'observer et faire observer, autant qu'il  
dependra de moi, et que mes engagements d'état civil  
me le permettront, une parfaite tolérance entre les  
différentes communions de la religion chrétienne  
que je professe.

3.° de travailler en corps avec mes frères, et

en particulier au bien de l'Ordre auquel je suis  
appartenu, de l'humanité en général et de l'Etat.

N.º de me vouer particulièrement à la bienfaisance  
qui est le but spécial de l'Ordre auquel je m'engage,  
ainsi qu'à l'amour de la vertu.

Je promets de tenir ces engagements sous ma  
parole d'honneur, en présence de mes frères et devant  
Dieu.

### Instruction préliminaire du Noviciat.

Rédigée et arrêtée provisoirement dans le couvent  
national des Gaulles, à Lyon, en présence des  
respectables et bien aimés frères, députés des  
Chapitres d'Italie.

Le droit de recevoir des éuyers novices de S. O.º  
est exclusivement réservé par les arrêtés du couvent  
national, à la préfecture du département dans lequel  
ils sont nés ou domiciliés, et le produit de la dotation  
qu'ils doivent faire pour leur réception, appartient  
exclusivement en entier à la curie préfectorale; elle  
est le président ni de toutes les réceptions qui se font  
dans l'ordre intérieur.

mais pour le noviciat, le Commandeur du lieu où

siège le Chapitre préfectoral, ou en son absence  
son représentant, présida en habit conventuel à  
la partie du cérémonial de réception des novices,  
qui se fait dans le second appartement.

Cependant, pour faciliter les aspirans qui se  
trouvent trop éloignés du chef lieu préfectoral,  
la faculté de recevoir des éuyers novices de S. O.º  
a été accordée par la voie générale des Statuts  
des Chevaliers, aux Commandeurs; mais celles-ci ne  
peuvent en recevoir aucun, sans y être préalablement  
autorisées par le Chapitre préfectoral, et en avoir  
reçu le consentement par écrit pour chaque aspirant,  
alors seulement la commanderie reçoit le novice  
en son nom et pour la compte de la préfecture qui l'a  
commis, à laquelle elle envoie la dotation entière  
de novice, sans aucune action; et la commanderie  
assistée de ses chevaliers, fait, pour la réception, les  
fonctions assignées dans le rituel du grade, en préfet  
et aux officiers de la préfecture.

Dans les commanderies auxquelles la préfecture  
aura renvoyé la réception d'un novice au moins, doit  
l'un faire les fonctions de premier surveillant et l'autre  
celle de second surveillant et de maître des cérémonies  
qui servent revenues en besoin, trois chevaliers en habit  
conventuel, dans le second, peuvent suffire pour la  
faire.

Aucun candidat ne peut être reçu écuier novice du S. O. sans avoir préalablement obtenu le consentement par écrit du Supérieur du clergé, spécialement préposé aux enquêtes de vie et mœurs des aspirans, et celui aussi du Chevalier inspecteur ou instructeur des écuyers novices, qui est préposé aux enquêtes pour la vérification de tout ce qui concerne leur état civil, le lieu de leur naissance ou leur domicile ordinaire, l'âge requis et l'intervalle de temps prescrit pour ce grade par les statuts, doit après avoir fait leur rapport au chapitre préfectoral, ce dernier expédie, où il en est besoin, les certificats et extraits nécessaires, sans lesquels, on ne peut nullement procéder à la réception.

L'aspirant doit aussi produire, avant sa réception, la quittance du trésorier de la préfecture ou de la commanderie qui aurait été commissaire receveur, de la dotation fixée dans le district pour son inscription au noviciat, dont ladite commanderie répond sur ses propres fonds, à la caisse préfectorale.

### Note historique

#### Sur l'ancien Noviciat de l'O.

L'origine du noviciat est postérieure à la fondation de l'ordre et ne doit être rapportée qu'à la grande

maîtrise de Robert de Bourgogne. On appelait alors novices ceux qui combattent pendant trois ans sous la bannière de l'ordre pour la défense de l'Occident, et qui avaient fait trois campagnes, sans avoir prononcé les Vœux. Les trois caravanes, et non les trois années de noviciat, conduisaient aux dignités.

Dans les provinces d'outre-mer, les novices faisaient leurs caravanes dans la terre sainte, et ce n'est qu'après la prise de Jérusalem que cette constitution fondamentale de l'ordre, souffrit quelques changements.

Les Maîtres provinciaux de León et d'Aragon envoyèrent leurs novices contre les Maures, au lieu de les faire partir pour la terre sainte.

La Bretagne et l'Auvergne suivirent cet exemple. L'Occident seule resta attachée à l'ancienne observance. Les novices avaient une règle particulière qui ne s'est pas conservée jusqu'à nos jours. Leur nombre était arbitraire. Comme ils s'entretenaient à leurs frais, sans être à charge à l'ordre, l'augmentation était pour lui un véritable avantage.

Sous la Maîtrise de Hindworth en 1433, on régla le noviciat et conserva les formules de serment, d'ouverture et de clôture, et l'instruction à quelque chose près.

Bruges de Grumbach donne à la réception des Novices une forme maçonnique. L'ancienne cérémonie d'éteindre et de rallumer les bougies est une invention de Paris au concert national des Gaulois. On a établi la forme usitée aujourd'hui qui fait connaître aux Novices l'ordre dans lequel ils entrent, et la nature des engagements qu'ils contractent.

### Noviciat ou l'Ordre

L'emplacement pour la réception d'un novice doit être assez vaste, pour qu'il puisse être séparé en deux parties par une cloison figurant un mur et au milieu une espèce de petite tour dans laquelle la récipiendaire qu'on se tient et qui communique aux deux parties, à moins que la cloison ne permette d'avoir deux ou trois pièces de plein pied.

La première enceinte est une loge d'écossais. L'orient marqué par un soleil, représente, dans un petit tableau, le temple de Salomon.

L'occident représente la tour par laquelle on communique à la seconde enceinte. Le préfet se tient au midi devant une table rouge sur laquelle neuf bougies sont placées en forme de croix. Derrière

lui sont les armes de la préfecture et des supérieurs de la province; sur les deux côtés de la table, sont les emblèmes du Phénix, avec la devise: Serit et Vivat, et le belicau avec la devise Amicitia Suos. Le préfet a pardessus son habit, une cuirasse. Tous les Chevaliers qui ne sont pas nécessaires dans la seconde enceinte, se tiennent d'abord commencement avec le préfet, sans tablier, avec le bijou d'écossais et une cocarde rouge au chapeau.

Les novices ont le tablier sans épée. La seconde enceinte est tendue de noir avec des croix rouges de l'°: des f°. Elle est éclairée que par un grand réservoir d'esprit-de-vin qu'on allume au moment de l'arrivée du candidat. Cinq chevaliers avec le commandeur du lieu, ou son représentant, habillés et munis de leurs croix, côtes-d'armes et manteaux, sont autour du feu, dans une attitude plaintive. Sur une petite table, dans un coin, sont des outils de maçonnerie, un compas, une perpendiculaire, un niveau, une truelle, une règle un marteau.

### Ordre de Réception

Le préfet ou celui qui le représente, préside à

l'assemblée. Il tire son épée qu'il met sur la table et dit, en ôtant son chapeau et frappant un coup de marteau:

À l'ordre mes frères et camarades!

Tous les chevaliers tirent leurs épées et mettent la pointe par terre. Les novices se mettent au signe de Novices.

Le préfet dit:

„Au nom de Dieu tout puissant et par la permission de nos légitimes supérieurs, j'ouvre cette assemblée de Novice.„

un des plus anciens chevaliers, faisant fonctions de 1<sup>er</sup> surveillant, répond:

Nous l'ouvrons ouverte suivant l'ancienne observance et du consentement de tous les ff.:, qu'elle soit ouverte,

Le préfet.

frère chevalier, acceptez-vous les devoirs de votre charge?

Le premier surveil.: étient les bagues et allume une petite lampe, en disant:

C'est en mémoire de ceux qui ont existé et qui

et qui n'existent plus.

Le préfet répond.

que l'obscurité écarte tout œil curieux et est discret.

Les chevaliers s'assoient, les novices restent debout. Le préfet explique l'objet de l'assemblée, propose le candidat et demande si personne ne s'oppose à son inscription au noviciat.

Il dit ensuite au frère maître des cérémonies, „frère maître des cérémonies, faites signer au maître d'essai qui demande d'être inscrit au noviciat, l'engagement préliminaire, par lequel des liens indissolubles qu'il contracte avec un ordre respectable, fondé sur la bienfaisance, l'amour de l'humanité et rapportera moi son promesse par écrit, de se conformer aux obligations des novices.„

Le maître des cérémonies va trouver le candidat; après l'avoir prévenu de l'importance du pas qu'il va faire, il lui dit de mettre son habit et son Bijou d'essai. Il rapporte son engagement signé, son épée et son chapeau, et rend compte à l'assemblée de ses dispositions.

Il sort ensuite une seconde fois pour aller chercher le candidat et le conduire à la porte des



novices. Il se suivait des certificats nécessaires et  
frapper en maître écossais. — d. q. d. —

Le 1<sup>er</sup> surveillant dit, très chers frères, ou frappe  
en maître écossais.

### Le préfet.

« L'entrée est permise à tout homme libre, qui  
vient pour la foi et pour la charité dans la sagesse  
et l'espérance, et accompagné d'un vrain frère. Voyez  
qui c'est, frère 1<sup>er</sup> surveillant. »

Sur la demande, le M. D. C. répond pour le  
candidat, et le fr. 1<sup>er</sup> surveillant reporte les  
réponses au préfet.

« C'est un maître écossais qui demande d'être  
admis dans l'ordre. »

Le préfet. — D'où vient-il ?

Le 1<sup>er</sup> surveillant — Des îles d'Écosse.

Le préfet. — De quel endroit est-il et  
quel est le lieu de son domicile ?

(ou répond.)

Le préfet. — Ses supérieurs légitimes consentent-ils  
à son admission ?

(ou producit les certificats du scribe  
du clergé et de l'inspecteur des lieux  
novices qui sont sus-cotés et leur en-  
registrement ordonné.)

Le préfet. — Ouvrez lui la porte de la maison  
des novices écossais.

(Le candidat entre en faisant le signe  
d'Écosse.)

Le préfet au candidat. — Que demandez-vous ?

Le candidat. — Je demande d'être reçu dans le S. O. C.

Le préfet. — « Songez bien, mon frère, que vous  
allez faire à la bienfaisance, le sacrifice de votre  
liberté, et que pour avancer dans notre grande  
fondée sur la religion, l'humanité et la noblesse  
du cœur, on vous demande du zèle, de l'obéissance  
et le secret le plus rigide. Vous en sentez-vous  
capable; êtes-vous bien résolu de vous y engager. »

(Réponse.)

Le préfet continue. — « Le voile des symboles  
va donc tomber, les ombres mystérieuses vont disparaître,  
et vous allez connaître l'ordre respectable qui a  
perpetué son existence par la Maçonnerie. »

« Cet ordre date des croisades qui contribuèrent  
beaucoup à lever quelques classes d'hommes par  
une fraternité douce et utile à l'humanité. Bien  
loin d'avoir traversé dans les connaissances que l'on  
va vous confier, qui soit contraire à la religion,  
aux mœurs, et au gouvernement, elles vous  
offriront de nouveaux motifs et de nouveaux

moyens de remplir fidèlement ses devoirs religieux et civils.

„ Mais comme la divulgation imprudente de nos secrets pourrait nous attirer de nouveaux maux, prononcez, à haute et intelligible voix, le serment de ceux qui veulent entrer dans le Noviciat, et faites-en la lecture auparavant. „

(Ce qui était fait.)

Le candidat se met à genoux, la main droite sur la poitrine découverte, la main gauche sur l'épée du préfet, et prononce le serment ci-après.

### SERMENT.

Moi, N. N. promets et jure devant Dieu et cette respectable assemblée, de ne jamais rien divulguer à qui que ce soit et sous tel prétexte que ce puisse être, de ce que je verrai et entendrai, de ne point compromettre les frères avec lesquels je m'unis d'en ce présent pour le lien de la fraternité la plus étroite, en divulguant aucuns des secrets qu'ils conservent, et de l'État qui les réunit. Je promets aussi solennellement l'obéissance aux légittimes supérieurs et aux statuts du S. O.

Si je manque, je cours à être réputé comme un parjure et un homme sans honneur, digne de mépris de tous mes frères.

Les frères, pendant le serment sont tous debout faisant le signe de novice, et tenant la pointe de l'épée haute.

(Après la prestation du serment, le préfet dit.)

au nom de nos légittimes supérieurs, et pour l'autorité qui m'a été confiée, je vous accorde novice du S. O.

(En disant ces derniers mots, il le touche au front avec son épée.)

Après quoi le candidat se relève.

Le préfet continue en lui disant = „ Vous voyez, Mon fr. vers l'O. le temple de Salomon, ce superbe et célèbre édifice dans lequel la Majesté divine daigna venir habiter, et qui excita l'admiration de l'univers; il vous retrace l'image de celui que vos ancêtres ont élevé et affermi avec des peines infinies. Mais à peine jouissaient-ils de leurs travaux, que l'envie et la calomnie opérèrent sa ruine. Le temple fut détruit et notre S. O. essuya d'horribles persécutions. „

" Jeter vos yeux vers l'occident et traverser cette tour, vous verrez un spectacle qui vous instruira mieux. Portez toute votre attention à ce que vous allez voir et entendre et vous connaîtrez le secret auquel la maçonnerie sert de voile, et que vous avez juré de garder fidèlement pendant toute votre vie.

Le novice entre dans la tour avec le M. D. C. Il y restent jusqu'à ce que le signal convenu étant donné dans la seconde enceinte, le M. D. C. ouvre la porte intérieure, et y conduit en silence le candidat.

Le Commandeur lui dit, en lui montrant la terre enflammée:

Exe tristem Templariorum interitans! (a.)

(a) S'il y a quelques autres novices à recevoir, le M. D. C. ayant fait asseoir, dans un coin de cette seconde pièce, le premier récipiendaire, va trouver dans la chambre des réflexions le second candidat, et après l'avoir rempli de préliminaires, il l'introduit dans la salle des novices; lui ayant ensuite fait traverser la tour, il le place à côté de son compagnon, et va préparer et introduire de même, les autres candidats, s'il y en a encore.

On n'attend en silence jusqu'à l'extinction de la flamme. Ensuite le Commandeur dit: cachez votre rang, et cherchez un asile contre les persécutions.

Les six frères jettent leurs manteaux, cachent leurs visages, abattent le Palladarmatum, en forme d'établier, et font un premier tour dans l'enceinte.

Le Candidat reste toujours dans l'enceinte auprès du maître des cérémonies.

Le Commandeur dit encore: = Mes frères, déguisez-vous en maçons, pour mieux cacher votre état, et gagner votre existence.

Les six frères prennent chacun divers instruments de maçonnerie. Le premier, le compas; le second, l'équerre; le 3<sup>ème</sup> la perpendiculaire; le 4<sup>ème</sup> la truelle; le 5<sup>ème</sup> le marteau; le 6<sup>ème</sup> le niveau; ils font un second tour dans l'enceinte et sortent ensuite par la porte supérieure de cette enceinte.

(Le M. D. C. dit au candidat de la suivre.)

Les frères précédés du Commandeur viennent à la porte de la [ ] à laquelle le Commandeur frappe avec son marteau en novice, ainsi par neuf coups, 3 de suite et le 7<sup>ème</sup> détaché.

(Le surveillant avertit que l'on frappe en novice à la porte du temple.)

Le préfet dit = Voyez qui peut pénétrer dans ce lieu écarté?

Le surveillant = Demanda à la porte au Commandeur et aux chevaliers qui sont avec lui = qui êtes vous?

Le Comd. répond = Nous sommes Maçons.

Le surv. D. = D'où venez-vous?

Le Comd. = D'Auvergne.

Le surv. = Depuis quand avez-vous quitté ce pays?

Le Comd. = Nous enons depuis 2 ans.

Le surv. = Que cherchez-vous en France?

Le Comd. = un asile sûr et inconnu à la persécution.

Le surv. = Comment vous appeller-vous?

Le Comd. = Meuc - D.

Le surv. = Je vais vous annoncer à mon Maître.

(Le surveillant dit en rentrant.) = C'est un Maître Maçon, suivi de plusieurs compagnons, ils viennent d'Auvergne; ils enont depuis deux ans et cherchent une retraite inconnue et un asile contre le Malheur, le chef s'appelle le Meuc - D.

Le préfet = "Tandis au Malheur une main secourable, peut être soit ce de nos frères persécutés qu'un même sort opprime, faites-les entrer."

(ils entrent tous ensemble et le candidat avec eux)

Le préfet et le Commandeur se reconnaissent et disent en même temps:

L'un Aumont! } qui sont les écots de Novices.  
L'autre Harris!

Le Commandeur dit = Vous voyez quelques frères échappés avec moi du sein des flammes.

Le préfet = "Opposons, mes frères, à l'usage la conscience de votre innocence, une guidance consommée, et la ferme résolution d'attendre des temps plus propices pour rétablir notre S. O."

Le Commandeur répond = "Pour cacher nos motifs à nos ennemis, prenons pour emblème, le nom, les usages et les outils des maçons qui nous ont servi pendant deux ans."

Le préfet dit = transierat Vetera, et erunt a Nova facta sunt.

(Le candidat reste placé au fond entre les deux surveillants)

Le préfet dit = Avance vers moi, mon frère.

Le candidat avance accompagné du 1<sup>er</sup> surv. qui rallume les neuf bougies, en disant:

aux 9 1<sup>ers</sup> = C'est en mémoire de ceux qui ont existé,

aux 9 suivants = qui ont été éteints

aux 3 derniers = Et qui existent de réchef.

Le préfet dit alors au candidat = "Vous n'êtes instruit de notre secret, mon frère, vous devez en sceler l'importance. Recevez de mes mains ce cordon rouge avec le signe de la Sainte Croix, formée par ces neuf anneaux, en mémoire des neuf fondateurs de notre S. O. que vous porterez sans cesse sur vous; toutes les fois que vous y jetterez les yeux, souvenez-vous des lieux que vous devez de contracter avec l'O., vos frères et l'humanité.

( Il lui passe au cou le cordon rouge. )

" Dès ce moment, Mon fr. vous êtes instruit sous notre S. O. quand vous aurez fait votre noviciat, les pensées de bien et de bienfaisance, et d'une obéissance raisonnable que nos statuts prescrivent, vous mettrons la dernière main à votre instruction. Notre S. O. dont vous allez apprendre les principales évolutions qui vous ont été retirées sous des allégories et des emblèmes dans les grades symboliques, a été reformé dans ce siècle et adapté au bassein et à la situation présente de l'Europe. Il sera pour vous, le reste de votre vie, une école de bienfaisance, un foyer de lumières et l'asyle de l'humanité la plus douce. Préparez vous y par l'étude des lois, usages et annales de nos ancêtres, et promettez obéissance à l'inspecteur des lieux

novices, préparé à votre instruction "

Le candidat touche, en signe d'obéissance, le pommeau de l'épée de l'inspecteur des lieux novices s'il est absent, le préfet lui fait toucher le pommeau de la sienne, en lui disant = Je le recois pour lui, soyez docile aux avis et instructions qu'il vous donnera pendant votre noviciat.

" Dans les Commanderies, le commandeur dit: = soyez docile aux avis que vous recevrez par le préfet N. que je vous donne pour instructeur pendant votre noviciat. "

après lui avoir donné les signes et mots de novices, il lui dit:

" mon frère, vous avez trouvé dans chacun des quatre premiers grades de la Maçonnerie rectifiée un symbole et une devise. Quoi que le noviciat ne soit, pour ainsi dire, que le développement des symboles et des cérémonies, vous en voyez deux dans la salle des novices qui sont de la plus haute antiquité dans l'ordre.

Le Phénix, emblème célèbre de la renaissance des êtres, fut choisi par les illustres fugitifs qui conservèrent notre S. O. pour remplacer l'ancien sceau, lequel représentait deux cavaliers

sur un même cheval; le phénix figurant bien mieux à l'état actuel de l'O.: commençant à renâtrer de ses cendres; C'est dans les mêmes vues que nous le conservons encore aujourd'hui.

Le jélican exprime, relativement à l'ancien état de l'O.: les nombreuses commanderies et maisons qu'il possédait et qu'il nourrissait de son sein, comme autant d'enfants, et quant à la réforme de l'O.: il indique qu'il est hospitalier, voué à la bienfaisance et à l'exercice des vertus sociales.

Écoutez à présent attentivement M. C. f.: l'instruction des lieux novices qu'on vous lire et dans laquelle vous trouverez l'explication des grades symboliques par les usages de Notre S. O.: dont ils ont perpétué l'existence.

(Le frère inspecteur des lieux novices lit l'instruction)

Après que le préfet a demandé si on n'aurait rien à proposer relativement aux novices de la prefecture, il fait faire la quête et ensuite il dit:

Au nom du Dieu tout-puissant et par permission des supérieurs légitimes de l'O.: je ferme l'assemblée des lieux novices.

Le 1<sup>er</sup> sup.: répond = Vous l'avez fermée selon l'ancienne observance et avec consentement de tous les frères, qu'elle soit fermée.

On fait le signe et l'attachement de novice, et le préfet dit:

Allons en paix, mes frères, et rapportons dans le commerce du monde des cœurs purifiés par nos assemblées.

Fin

Concordat cum originali. f. Baptistas ab hunc ex  
 Pref. C. S. Caemulturnis conventus. nationalis Galliarum  
 et provinciae Albanicae M. Ordinis.

*[Faint, illegible handwriting on the left page]*

3816





